



1007

1

1

1

1

## S O M M A I R E

### ELECTIONS... ELECTIONS... ELECTIONS

- Lettre de remerciements
- La leçon des élections complémentaires municipales
- Le Roi, le manant et le trou
- Elections Législatives 1er tour

### INFORMATIONS... INFORMATIONS...

- Comptes Coopérative scolaire
- Ski scolaire
- Fête de Noël
- Foyer Rural
- Jalinette
- Un Guillaumoïis nous écrit
- Saviez vous que...
- Peut on bruler les broussailles dans la campagne?

### NOUVELLES BREVES... NOUVELLES BREVES...

- Mariages - naissances - décès

### CONNAISSANCE... CONNAISSANCE...

- Histoire de Guillaumes
- Je mange des fleurs
- Poemes d'un Guillaumoïis
- Construction d'un aquarium
- L'impôt pulaire

### LITTERATURE... LITTERATURE... LITTERATURE

- Le vrai Cyrano de Bergerac

O O

O

Pour vos articles, vous pouvez les remettre à :

- M. PORCIER J.C. - 130 Boulevard Gambetta - 06 - NICE
- M. FICHE R. - Rue R. Béranger - 06 - Guillaumes

Directeur de la Publication : M. J.C. PORCIER

SCRUTIN ELECTORAL DU 21 JANVIER 1973

LES REMERCIEMENTS DE

Sylvain GIRIBONE

Je remercie vivement les 222 électrices et électeurs qui m'ont accordé leur confiance approuvant ainsi les options que je défends et les erreurs que je dénonce.

Ce scrutin ne m'a pas été favorable, cependant son analyse fait ressortir certains faits significatifs.

- Le résultat m'est très honorable car 16 voix à peine me séparent du candidat du Maire.
- 222 voix représentent en effet 48,26 % des votes exprimés alors que je n'avais obtenu que 46,40 % en 1971.
- Une soixantaine de votes par correspondance ont été déterminants, une cinquantaine environ ont permis au Maire de s'assurer un net avantage quelles que soient les conditions atmosphériques : si on les déduit le candidat du Maire n'obtient plus que 190 voix.

Il en résulte que les électeurs du village et des hameaux m'ont accordé la majorité, ce qui constitue pour moi une réconfortante satisfaction morale.

- Les moyens mis en oeuvre par mes adversaires qui possèdent tout l'appareillage électoral et les multiples processus d'une vieille routine électorale prouvent que cette élection ne se limitait pas à celle d'un simple conseiller : il s'agissait de porter un jugement sur la politique et la gestion municipale du Maire.

Retenu par mes obligations d'enseignant je n'ai pu rendre visite au mieux à tout le corps électoral.

Le Maire devra tenir compte que la moitié de la population condamne sa gestion, qu'un transfert de 9 voix (soit 2 familles, 3 tout au plus) pouvait m'assurer le succès et mettre le candidat du Maire en minorité.

En conclusion il en ressort une chute flagrante de la confiance au Maire.

Soyez assurés que je vais poursuivre le but que je me suis assigné, que je continuerai à défendre les intérêts de notre village où je suis installé définitivement en dénonçant toutes les insuffisances et tous les abus.

Sylvain GIRIBONE

## LA LECON DES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES MUNICIPALES

L'analyse des résultats montre que les électrices et électeurs ont tenu à exprimer leur opinion : MM. GIRIBONE et CHAMPOUSSIN sont en hausse tous les deux ; les nuls et les divers sont inexistantes. En gros, le vote de 1971 a été reconduit. Surprise ? oui et non. La FRAUDE de 1971 n'a pas influencé le corps électoral. M. DURANDY a fait du porte à porte pour solliciter les suffrages, sans aucune honte. Nous publions une photocopie d'une lettre adressée à un électeur, nous avons caché volontairement le nom du destinataire. Combien de personnes ont-elles reçu la même ? (il y a eu plus de 60 votes par correspondance, dont 12 avec un certificat de M. DURANDY lui-même !). Bien sûr, il y a un énorme progrès puisqu'en 1971 il y en avait eu une quarantaine, mais le Docteur DURANDY a bien confirmé à M. GIRIBONE qu'il était à la retraite !

Nous sommes donc surpris de la passivité des électeurs, que faut-il faire pour qu'ils soient choqués ? Pourtant si l'on en croit les statistiques, le résultat était prévisible : chaque fois que des élections doivent être recommencées, les résultats sont identiques : LES ELECTEURS NE VEULENT PAS SE DEJUGER. ILS NE VEULENT PAS ADMETTRE QU'ILS ONT PU SE TROMPER ! Alors pourquoi Guillaume ne suivrait-il pas cette règle ?

Cependant, comme en 1971 la victoire de M. CHAMPOUSSIN était loin d'être probante. D'ailleurs a-t-on voté POUR Champoussin ou POUR Durandy, POUR Giribone ou CONTRE Durandy ? C'est cela qu'il serait intéressant de connaître.

M. GIRIBONE, lui, a proposé quelque chose, on lui a reproché de se taire sur VALBERG ! Doit-il tout savoir ? Quelle est l'opinion des Conseillers sur VALBERG ? Celle du Maire sans doute. On a donc vu en lui un futur maire et non un simple conseiller. Mais oui, quelle campagne contre un seul homme ! Quelle hargne ! Ce n'était pas l'avenir du village qui en était la cause : depuis le temps que M. GIRIBONE s'est installé dans notre commune, qu'a-t-il fait de nuisible ? Non ! nos "dirigeants" ont surtout craint sa candidature pour leur propre avenir.

En conclusion, n'ayons pas peur de le dire, M. CHAMPOUSSIN peut être assuré que nous n'avons absolument rien à lui reprocher, mais ce n'est pas le meilleur qui a gagné. Comme en 1971, le combat n'a pas été loyal. N'a-t-on pas entendu juste après le dépouillement, M. CHAMPOUSSIN dire à M. GIRIBONE : "J'essaierai de faire ce que vous vouliez faire" ; deux personnes (dont un conseiller) : "Nous regrettons nous savons ce que vous avez fait pour le village avec le Foyer, mais que voulez-vous, c'est notre copain, nous avons grandi ensemble ...".

Allons Messieurs, un peu de sérieux, il s'agit tout de même de la gestion de notre commune, elle mérite plus que quelques liens d'affection.

Nous terminerons cet article en nous adressant directement aux Maires du Canton : les votes par correspondance, à Guillaume, représentent 13 % des votants pour ces dernières élections municipales, en est-il de même dans vos communes ? Pour nous, ce pourcentage nous paraît énorme, mais peut-être est-ce une règle générale ? Nous vous serions très reconnaissants si vous vouliez bien nous informer.

L'Equipe de LOU LUME

N.B. Ci-dessous texte que nous publions sur les incompatibilités, quelqu'un doit certainement se sentir concerné.

INCOMPATIBILITES (Art 62) : Sont incompatibles avec le mandat de maire ou d'adjoint les fonctions : d'agent et employé des administrations financières de l'Etat (dans aucune des communes du département d'affectation et à l'exception des gérants de débit de tabac) du département ou de la commune ; d'agent des forêts, de garde des établissements publics ; de sapeur-pompier. Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints s'ils reçoivent une rémunération permanente.

Nul ne peut être maire ou adjoint dans plusieurs communes à la fois, ni maire ou adjoint dans une et conseiller dans une autre puisque nul ne peut être membre de plusieurs conseils municipaux.

O O  
O O

A propos de certains travaux, un abonné nous a adressé cette fable du XIVème siècle que nous publions.

LE ROI, LE MANANT ET LE TROU

IL ETAIT UN MANANT  
QUI DECIDA, TAMBOUR BATTANT  
DE FAIRE UN TROU

COMMENT CROYEZ-VOUS  
QU'IL S'Y PRIT  
POUR AVOIR SON CREUX  
ET ETRE UN HOMME HEUREUX,  
SANS QUE DE SA POCHE  
LE MOINDRE DENIER, IL NE PRIT ?

"SIRE, DIT-IL ;  
CAR LE GRAND MIOCHE  
ETAIT SUBTIL ;  
JE VOUS BAILLERAI,  
CONTRE VOS DENIERS,  
TOUS MES CAILLOUS ;  
NOTRE SEIGNEUR ET MAITRE  
NOUS FOURNIRA L'OUTIL  
POUR QUE LE TROU PUISSE ETRE ;  
QUANT A MOI,  
AJOUTA-T-IL,  
DE MON TRAVAIL, A LA FIN DU MOIS,  
JE TOUCHERAI, EN PLUS, LA SOLDE,  
EN GOLD.

RAISONNEMENT DIGNE DE MOI  
DIT LE ROI  
REMPLEZ TES POCHE  
MON FIDELE BRAS GAUCHE !"

O O  
O

MALADIES DES YEUX - CHIRURGIE OCULAIRE - RÉÉDUCATION OCULAIRE

DOCTEUR DURANDY  
ANCIEN MÉDECIN DES HÔP. CIV. DE PARIS  
ANCIEN DES STANT DE CHIRURGIE  
DES HÔPITALS DE PARIS

1 rue Alberti Nice

Tél 20 04 21

PARIS GALIA  
PLAGE DE LA CRENAILLÈRE  
DE BEAUSOUIL  
Tél 06-11-12

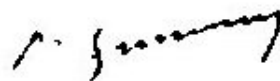
Cher Monsieur,

Vous devez savoir que nous avons une élection complémentaire à Guillaumes pour un siège au Conseil Municipal.

J'espère qu'il vous sera possible de voter. Si vous avez quelques difficultés, pour des raisons de santé, veuillez me joindre à Nice.

Evidemment, je ne permets de vous recommander notre ami, Jean-Pierre CHAMPOUSSIN.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.



## ELECTIONS LEGISLATIVES

1er TOUR

## A GUILLAUMES.-

- INSCRITS : 641 - VOTES PAR CORRESPONDANCE : 52 (10 % soit 3 % de moins qu'eux municipales complémentaires)

- VOTANTS : 477 - SUFFRAGES EXPRIMES : 470

ONT OBTENU : ICART (206) - PASQUETTI (110) - HANCY (70)  
ROUBAULT (56) - WAISS (28)

Mais nous pensons qu'il est intéressant que vous puissiez situer politiquement notre village, dans le Canton, aussi notre équipe a-t-elle fait quelques calculs d'après les résultats publiés dans NICE-MATIN (pourcentages à 1/10 près)

EN o/o	VOTANTS	ROUBAULT	ICART	PASQUETTI	HANCY	WAISS
GUILLAUMES	74	11,7	43,1	23	14,7	5,9
BEUIL	80	10,5	55	13,8	14,9	2
CHATEAUNEUF	65	6,1	55	22,5	11	-
DALUIS	75	5,8	55	22	7,6	1,9
ENTRAUNES	61	9	32	36	17	4
PECNES	73	9,4	22,6	28	20	5,6
ST. MARTIN	72	15,4	36	23,6	16,2	5,7
SAUZE	57	10,4	16,6	40	33	-
VILLENEUVE	71	9,7	34	36,5	18,3	1,2
CANTON	69	9,7	38,8	27,2	16,9	2,9
				44,1		

- La participation est plus faible que sur le plan national, à l'exception de Beuil.
- Seule la commune de Saint-Martin a des résultats très proches des résultats nationaux.
- Plutôt favorable ou favorable à l'U.P.R. : Guillaumes - Beuil - Chateaufort - Daluis.
- Plutôt favorable ou favorable à l'Union de la Gauche : Entraunes - Pécnes - Sauze - Villeneuve.
- Avis partagé : Saint-Martin.

Candidats restant en présence pour le second tour de scrutin dans notre circonscription :

- M. Fernand ICART (R.I.) - Suppléant M<sup>e</sup> Jacques DUMAS LAIROLLE
- M. Virgile PASQUETTI (P.C.F.) - Suppléant M. Louis REVELAT
- Dr. Henri ROUBAULT (Réformateur) - Suppléant M. André RENNET

INFORMATIONS SCOLAIRES

COMPTES COOPERATIVE SCOLAIRE

ANNEE 1970-1971

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
SKI	608,79	AVOIR	159,89
VENISE	460,00	COTISATIONS (34 €1)	340,00
OBJETS	158,26	OBJETS	126,26
FETE DE NOEL	152,70	DON	30,00
		SUBVENT. JEUNESSE SPORTS	200,00
		TIMBRES	47,00
		FETE DE NOEL	543,00
	<u>1 379,75</u>		<u>1 425,05</u>

AVOIR à la rentrée 1972 : 43,30

DEBUT ANNEE 1972-1973

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
MATERIEL SCOLAIRE	273,40	AVOIR	43,30
SKI	305,40	COTISATIONS (38 €1)	380,00
LOCATION FOYER		FETE DE NOEL	618,00
POUR NOEL ET LOTS	90,00	OBJETS	33,00
	<u>668,80</u>		<u>1 074,30</u>

AVOIR le 3 Février 1973 : 405,50

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'école

C O  
C

SKI SCOLAIRE

Tous les élèves des CM2, CMI, CE2 et CE1 participent aux sorties, soit 28 élèves.

Nous remercions encore MM. LUGARINI et PAZZI qui nous ont permis d'équiper tous les enfants de skis et chaussures.

Nos remerciements s'adressent également à MM. BORELLI, BRUN et Mme qui aident à l'encadrement sur les pistes.

C O  
C

FETE DE NOEL

Le programme n'a comporté que quelques chants : il y eut cependant une grande affluence, ce dont nous nous réjouissons.

La tombola dotée de nombreux lots grâce à la générosité des habitants de notre village, a permis la vente d'une grande quantité de billets. De plus, deux gagnants (Mlle de LUCCA et M. COZZOLINO) ont remis leurs lots aux enchères. Collas-ci menées de mains de maître par M. COZZOLINO avec l'aide de M. BERTINI, ont rapporté

.../...

plusieurs centaines de francs.

D'ailleurs, le montant de la recette est éloquent : 618,00 F.

0 0  
0

Le samedi 17 février a eu lieu une après-midi récréative pour les enfants de Guillaumes. Un déguisement était de rigueur et après un petit défilé, dans les rues du village, tout ce petit monde s'est retrouvé dans la salle du Foyer Rural pour assister à la projection de dessins animés. Un copieux et délicieux goûter clôturait cette petite manifestation.

Heureuse initiative de Mme. BRUN Geneviève, MM COZZOLINO et EPPELE qui ont offert eux-mêmes la collation et à qui nous adressons toutes nos félicitations et les remerciements des enfants.

0 0  
0

~~F~~-OYER ~~F~~-RURAL  
BILAN DE L'ANNEE 1972

<del>F</del> EPENSES		<del>F</del> ECETTES	
- IMPOTS et DROITS D'ANTEURS	1 568,00	- AVOIR	911,19
- E D F et CHAUFFAGE	921,23	- BALS - REVEILLON	13 987,45
- ORCHESTRES	8 732,83	- JEUX - JUDO - PHOTOS	4 445,50
- CINE-CLUB & VOLLEY-JUDO	6 340,00		
	<u>17 562,06</u>		<u>19 344,14</u>
	AVOIR le 3 JANVIER 1973 :		1 782,08

Ce bilan est plus qu'éloquent. Quelques manifestations supplémentaires ont été organisées pour financer l'achat du tapis de judo (2 160,00 francs).

Au point de vue activité éducative, le Club-Photo s'est mis en "veilleuse" en attendant une meilleure installation dans la salle de Jeux de la Poste qui pourra sans doute accueillir le Judo (assuré par M. CAMBIOTTI) afin de reprendre le Volley dans la Salle du Foyer. L'équipe de volleyeuses a fait relâche à cause de l'âge : une moitié des jeunes filles étant cadettes et l'autre juniors.

La fin d'année s'est terminée par un REVEILLON qui a connu un vif succès. Comme l'an passé, les jeunes du Foyer se sont montrés courageux au travail, ainsi que les moins jeunes, mais il serait vain de parler de réussite sans l'aide de MM de LUCCA et BELLEUDY, hôteliers, à qui nous adressons tous nos remerciements.

Deux membres quittent le Foyer ; il s'agit de M. JONQUET que des raisons professionnelles éloignent de Guillaumes, et de Monsieur BRUN Gilbert, l'instigateur et animateur du Club-Judo. Leur départ se fait déjà ressentir et les membres restants devront faire preuve d'un peu plus de bonne volonté ; ils n'en manquent pas, heureusement.

.../...

Tous les membres adressent également leurs remerciements à M. BOYER qui a offert un tapis de billard pour "restaurer" notre billard français de la salle de jeux.

Quant à la GYMNASTIQUE FEMININE, elle fonctionne toujours. Les séances ont lieu les mardis soirs à 20 h,30 sous la responsabilité de Melle THIERRY ou de Mme GIRIBONE. Mesdames, Mesdemoiselles, si cela vous intéresse, présentez-vous au Foyer le jour de la séance, le meilleur accueil vous attend.

O O  
O

### J A L I N E T T E

Qu'a t'on fait de la pierre tombée sur le toit de M. GUILLERMET? Je me suis posé cette question et j'ai imaginé, à condition bien sûr, que les prochaines tombent au même endroit, que l'on pourrait reconstituer ce "monument historique" devant la porte de la victime. Monsieur GUILLERMET pourrait ainsi donner toute explication utile aux touristes et retracer même le passé historique du village moyennant, toutefois, une participation aux frais de réfection du toit.

Je n'ai, par contre, pas imaginé qu'un accident pourrait se produire puisque les responsables ont bien voulu placer une barrière au milieu de la rue passant sous Jalinette et, bien qu'une barrière n'ait jamais eu un rôle de barricade, ce doit être suffisant pour prévenir la chute des pierres ... Faisons confiance. D'ailleurs les faits semblent le prouver ; sans avoir rien entrepris les autres pierres sont encore sur nos têtes ; sans doute y-a-t'il une saison comme pour les pommes ...

Avant que cette saison arrive, ne serait-il pas bon d'offrir des casques aux personnes habituées à s'asseoir sur le banc ou obligées de circuler dans la rue du Moulin. Deux précautions valent mieux qu'une. Mais après tout consolider "l'édifice" ne serait-il pas moins onéreux et plus sécurisant pour tous.

Ur Abenné.

O O  
O

### UN GUILLAUMOIS NOUS ECRIT :

"On dit que les français ne lisent pas assez mais la soif de s'instruire amène à de curieuses surprises. J'ai relevé dans le Journal Officiel Municipal "LA TRIBUNE" que l'ambulance des pompiers avait eu un accident. Mais quel accident !! 2.603.000 anciens francs de frais non remboursés par une compagnie d'assurances. J'ai beau réfléchir - je ne trouve pas la raison et l'article laconique ne m'éclaire pas " vu les circonstances de l'accident ... et si un pompier ou un passager avait été victime de cet accident que se serait-il passé ? J'aimerais le savoir. Le malade est confiant par ignorance des risques courus mais les pompiers bénévoles et dévoués ne sont-ils pas plus confiants que lui ?

Rassurons-nous car le Préfet par lettre du 28 04 1972 s'engage à partager les frais. Quelle chance direz-vous. Pourquoi chercher plus loin, nous aurions pu tout payer après tout mais enfin est-ce une raison pour mourir bête ? Je voudrais savoir pourquoi l'accident n'a pas été pris en charge par une Compagnie d'assurances. L'ambulance n'était-elle pas assurée ? Peu vraisemblable puisque c'est une obligation. N'y avait-il pas de tiers dans l'accident ? Il semblerait qu'un tel véhicule soit logiquement assuré "tous risques" vu sa valeur

à l'achat et sa distinction. Alors qui veut s'éclairer ? "Lou Lume" de par le choix de son titre semble fait pour cela. Je vous en remercie etc ..."

Pour répondre d'une façon efficace nous aimerions avoir vos lumières car "Lou Lume" ne se fait pas seul ; il attend vos solutions, vos suggestions, vos réponses. Même en gardant l'anonymat vous pouvez éclairer d'autres abonnés et agrandir leur nombre.

O O  
O

### SAVIEZ-VOUS QUE ...

Un camp militaire de 3000 hectares existe déjà sur le Larzac et qu'il ne suffit plus à M. DESRE puisque le projet d'extension prévoit 17000 ha. Il ne s'agit plus de sauvegarder la nature mais d'entraîner les troupes françaises et "autres" et d'essayer nos fabrications d'armes. La France sera, pour une fois, compétitive sur un marché.

Mais le Larzac est-il un désert comme on aurait tendance à nous le laisser croire. Non, soyons sérieux ce n'est pas la bergère que vous avez vue à la télévision que vous retrouverez si vous faites un tour sur ce plateau mais des paysans encore jeunes, organisés, modernisés, déterminés. 103 familles qui veulent et qui doivent vivre sur leurs terres et non aller grossir le lot des immigrés "boulot - métrô dodo".

Restons à leur écoute. Soutenons-les. Participons à leur lutte et ils prouveront que "Gardarem Lo Larzac" est une réalité. Le Larzac n'est pas seul à être convoité par le Ministre des armées. Dans le Haut-Var, Canjuers de 35000 ha va s'étendre à 47000 ha.

Trouvez-vous normal qu'un site paléontologique unique au monde (cf "Nice Matin" du 29 09, des 15 et 16 10 1972) un axe routier, un plateau d'une richesse naturelle (flore, faune etc ...) exceptionnelle soit labouré par les chars, occupé par l'armée.

Où est l'intérêt public dont nous entendons si facilement parler ? Militariser l'Occitanie et permettre aux anglais de s'entraîner avant de s'embarquer pour l'Irlande ? Accroître le marché des armes et prêcher la paix ? Détruire la nature et entretenir un ministère de l'Environnement ?

Gagner la lutte nous apportera la solution heureuse à toutes les questions posées.

Un Paysan révolté.

O O  
O

### PEUT-ON ENCORE BRULER LES BROUSSAILLES DANS LA CAMPAGNE ?

La réponse à cette question que se posent de nombreux guillaumoises est apportée par l'Arrêté Préfectoral du 22 juillet 1969 qui précise :

- I - En tout temps, personne autre que les propriétaires ou leurs ayants droit, n'a le droit de "porter ou d'allumer du feu à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes et maquis", c'est-à-dire de tout ce qui est susceptible de brûler. Cette distance est portée à 400 m du 15 mars au 15 octobre s'il s'agit de l'incinération de végétaux sur pied.

## II - Dispositions applicables aux propriétaires ou à leurs ayants-droit.

1°) du 15 mars au 15 octobre, en dehors des dérogations ci-dessus, il est interdit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur ou à moins de 200 m des bois, forêts etc ...

2°) dérogations relatives aux exploitations agricoles (ou florales) concernant l'incinération, à moins de 200 mètres des bois, forêts etc ... des déchets végétaux coupés.

A) du 15 mars au 15 mai :

- a) déposer en Mairie, contre récépissé, 5 jours avant la date prévue pour le début de l'opération, une déclaration contenant :
  - noms, prénoms, titre (propriété ou ayant-droit) ;
  - désignation du lieu-dit, propriété ;
  - nature des produits à incinérer (taille d'arbustes etc ...);
  - dates prévues (au maximum 8 jours consécutifs).
- b) incinération faite à plus de 50 m des terrains cités plus haut.
- c) tas de déchets végétaux ne dépassant pas 3 m de diamètre et 1 m de hauteur, et entourés d'une bande désherbée de 5 m au moins.
- d) incinération faite de jour, par temps calme, terminée avant 18 h du matin, surveillée en permanence par du personnel capable d'assurer l'extinction du feu en cas d'accident, et n'allumer qu'un seul foyer à la fois.
- e) prévoir une réserve d'eau de 200 litres s'il n'existe pas de prise d'arrosage à proximité.
- f) les cendres devront être arrosées copieusement et non recouvertes de terre.

B) du 15 Mai au 15 Octobre :

L'utilisation de fours ou d'enceintes grillagées est obligatoire et un certain nombre de prescriptions sont à respecter mais ce procédé n'étant pas utilisé dans notre commune, il est inutile de les énumérer ici.

3°) Incinération des végétaux sur pied.

1- à plus de 400 m des bois, forêts, plantations etc... faire en Mairie une déclaration (5 jours à l'avance) comportant :

- a) nom, prénoms, adresse, titres (propriété ou ayant-droit)
- b) désignation du lieu dit et de la propriété ;
- c) nature de la végétation (friche, broussaille etc ...) surface ;
- d) date prévue pour le début de l'opération (à effectuer dans les 8 jours suivant cette date) ;
- e) précautions prévues, heure de l'opération, personnel présent, réserve d'eau ;
- f) distance des bois, forêts, etc ... les plus proches.

Le Maire délivre un récépissé de déclaration et, si le temps est calme, l'opération peut être effectuée à la date fixée.

2 - à moins de 400 mètres des bois, forêts, etc ...

La déclaration mentionnée ci-dessus doit être faite au mois à l'avance à la mairie et l'opération est subordonnée à une autorisation préfectorale.

L'arrêté préfectoral du 22 juillet 1969 stipule encore que, du 15 mars au 15 octobre, il est formellement interdit de fumer dans les bois, forêts etc ... ainsi que sur les voies publiques les traversant ou les côtoyant, et, sur ces mêmes voies, de jeter, à partir de tous véhicules, des objets en ignition (allumettes, mégots de cigarettes)

C O  
C

[/]/NOUVELLES BREVES ... [/]/NOUVELLES BREVES ... [/]/NOUVELLES

C'est avec un vif plaisir que nous avons appris le mariage de :

- Melle Dominique BELLEUDY, avec M. Gilbert BRUN, de Daluis
- Melle Nadia FILEPPO, avec M. Patrick CDIN

et la venue au monde de Pascale BESSON, fille de M. Jacques BESSON - Inspecteur du Trésor, Chef de la Perception de Gaillaumes et de Madame.

D E C E S.-

C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès de Monsieur THOMEL.

C O  
O

MULTICOPIE REFLUELIQUE

18, rue Georges Ville 06 - N I C E Tél : 89 11 27

DACTYLOGRAPHIE

DUPLICATION

COURRIER

PLASTIFICATION DOCUMENTS ...

HISTOIRE DE GUILLAUMES (suite)

LA VILLE ROYALE AU XVII<sup>ème</sup> Siècle

LES PRIVILEGES.-

Charles VII, roi de France et comte de Provence, accorde quelques subsides aux habitants pour leur permettre de restaurer ou de reconstruire leurs maisons "la ville ayant été en grande partie démolie, abattue par les guerres".

Avec le concours du gouvernement royal et des Etats de Provence, on releva le vieux rempart de la ville, en les prolongeant jusqu'à la haute citadelle. De son côté, le duc de Savoie renforçait le château d'Entraunes et faisait construire un petit "Fort" au bord du plateau de Sauze pour surveiller la place de Guillaume.

Louis XII en 1500 étendit la franchise à toutes les foires de Guillaumes.

1503 affranchit "les maisons et places de tous cens, impositions et services".

François I<sup>er</sup> en 1516 accorda aux habitants le droit de nommer l'un d'entre eux châtelain pour la conservation de la citadelle. La ville royale députait alors ses délégués aux assemblées générales de la province, restait chef-lieu de viguerie.

Henri II en 1551 et François II en 1559 confirmèrent ces privilèges.

La franchise des foires était pour Guillaumes un gros avantage. Autrefois comme aujourd'hui, il y avait une foire chaque mois, sauf en janvier. L'économie rurale du Haut-Var, basée sur la petite culture à l'échelle familiale et sur l'élevage d'un certain nombre de brebis et de moutons que l'on pouvait paître dans les pâquis communaux ou rejoindre, en mai, au troupeau communal des alpages, permettait à la plupart des ménages de vendre de la laine, du drap, des fromages, quelques têtes de bétail. Chaque village avait 2 foires annuelles, le lendemain de ses 2 fêtes patronales. De tous les villages on accourait en longues caravanes aux foires de Guillaumes où les bouchers et autres marchands du bas pays du littoral venaient s'approvisionner. Toutes les transactions étaient, ces jours-là, exemptes de taxe. Toutefois, les commerçants qui avaient un banc ou un inventaire sur le champ de foire payaient un droit fixe de bancage. Les gens de la baronnie de Beuil qui apportaient des charges de froment ou de seigle devaient vendre au prix fixé chaque année par le baron. On venait même du Piémont acheter les draps solides et épais et les toiles confectionnées dans la vallée. En dehors des jours de foire, la vente du bétail venu d'autres localités était assujettie à la taxe de la foraine : les bouchers de Guillaumes qui se faisaient livrer du bétail en dehors des jours de foire dédommageaient leurs fournisseurs de cette taxe.

Le passage des troupeaux transhumants était une source appréciable de revenus pour Guillaumes qui percevait le droit de palverage sur son terroir ; dans le seul mois de juin 1547, passèrent ici 128 trentonniers de brebis et 48 d'agneaux, en provenance de St-Martin de Crau, Juges, Roquevaire, Berre, Aubagne. La ville exigeait de même un droit sur le passage du sel, élevant accidentiel de consommation dans les pays de montagne : Entraunes, Villeneuve payaient, en 1704, 16 livres 10 sols pour passer le sel pris à Nice.

Anciennement, le vin à Guillaumes était l'objet d'un commerce si important que le roi de France avait accordé à la ville le droit d'y installer un "office de courtier et commissaires des vins" dont la compétence fut étendue aux eaux-de-vie et liqueurs au XVIIème siècle. "Pour la finance de cet office", la ville payait au roi un droit proportionnel. La vigne prospérait alors jusqu'à 1200 et même 1300m d'altitude. On buvait beaucoup de vin. Dans la pension alimentaire de la veuve, on prévoyait en moyenne un litre de vin par jour ... les années de bonne récolte. Un vigneron disait à l'évêque :

Iou vous farieu taster dou bouon vin de la puado  
Car au celier n'aven uno grando boutado  
Aquestan qu'ei Roberts n'aven de vin madur

C'est aux foires de Guillaumes qu'on réglait les échéances de paiement d'intérêts, d'annuités de dot ou de pension viagère. Les commerçants du lieu faisaient couramment crédit pour les achats consécutifs jusqu'à la prochaine foire.

### LA DEFENSE DE LA CITE.-

Le conseil de ville recrutait "la milice de bourgeois et habitants" parmi les hommes les plus valides de la commune et des hameaux, en nommait le capitaine, le lieutenant et les autres officiers. Ces hommes assuraient la garde de la ville.

Ils étaient nourris aux frais de la ville les jours de service. La milice était entraînée périodiquement par un capitaine d'un régiment, ceci aux frais de la ville.

Il y avait dans la citadelle un petit arsenal, un stock d'arquebuses et une provision de munitions. Chaque famille avait chez elle une arquebuse au moins pour la chasse ; on s'en armait en cas d'alerte. Chaque année, un capitaine venait examiner les arquebuses des particuliers et celles de la citadelle.

Les guerres de religion eurent à maintes reprises entre 1562 et 1598, des répercussions sanglantes dans le Haut-Var en raison du rôle joué par le duc de Savoie dans ces conflits. De Guillaumes, 100 hommes de la ville allèrent à plusieurs reprises au secours de Colmars menacé. La citadelle fut occupée le 25 juin 1562 par une compagnie pour défendre la ville contre l'approche des huguenots. Les troupes de renfort participaient à de violents combats dans le val d'Entraunes et autour de Buil.

Le roi de France se décida alors à mettre une garnison permanente de deux compagnies de troupes régulières dans la citadelle de Guillaumes, sous le commandement d'un gouverneur qui avait sa maison au sommet du bourg du côté du Tuébi. Lourde charge pour la ville qui devait contribuer de ses deniers à l'entretien de la garnison et maintenir en même temps sa milice. Pour conserver au bailli et aux consuls le droit de nommer les officiers de la milice, la ville payait une redevance spéciale que Louis XIV porta à 300 livres en 1694. La milice participait avec la garnison aux opérations militaires.

La garnison de Guillaumes est représentée de façon curieuse, en des circonstances tragiques dans le grand tableau qui occupe le fond de l'abside de la vieille église de N.D. de Buéy. Dans la nuit du 24 août 1682, l'incendie embrasait la ville de Guillaumes. De la haute citadelle enveloppée de fumée, on voit les soldats accourir, aidant la population à noyer les flammes, à sauver les vieillards et les malades transportant sur leur dos meubles et ballots de linge. On implora N.D. de Buéy, et une bonne partie de la ville fut épargnée. Les consuls firent vœu, au nom de la population, d'aller tous les ans le 24 août en procession d'actions de grâces au sanctuaire de N.D. de Buéy.

.../...

## LA SOCIÉTÉ GUILLAUMOISE.-

Elle comprenait la bourgeoisie mêlée à la petite noblesse, le clergé, un groupe important de notables des professions libérales (notaires, juges, greffiers, avocats et autres gens de bascoche, médecins, régents de l'école), le corps des marchands, la corporation des artisans, enfin la masse des "meunagiers" qui exploitaient leurs terres, élevaient un petit troupeau. Dans les hameaux, il n'y avait que des "meunagiers" et quelques artisans.

Il y avait une douzaine de prêtres, capelans : le prieur-curé de Guillaumes, deux secondaires ou vicaires, le prieur-curé de H.D. de Sucey, des chapelains, dont ceux des hameaux de St-Brès, Bouchalières, Barals. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les quartiers de Sucey-les-Roberts formaient encore une paroisse distincte, astreinte à la taxe synodale ; elle fut réunie à la paroisse de Guillaumes au XVII<sup>ème</sup> siècle ; en 1663, messire Antoine de Comte, prieur-Curé de Guillaumes, a également le titre de "prieur de H.D. de Bazies" (Sucey).

Les commerçants faisaient bien leurs affaires. Certains étaient créanciers du baron de Buil.

Les artisans qualifiés de "maîtres" comme les notaires et autres hommes de lois, étaient assez nombreux.

Les médecins titrés "messires", les gens de lois, les marchands et les artisans formaient la "communauté des arts et métiers de la ville de Guillaumes".

## NOMS DE FAMILLES.-

Rélevés dans les documents du XVI<sup>ème</sup> siècle : ALHAUD ou ALLAUD, ANICI, ARNAUD, AUDIBERT, AUTEMAN, ou AUTHEMAN, BARET, BARETI, BARRETTI, BENCIT, BERTHON, BORDILLON, BOUETY, BOUTIN, BOYER, BRUN, CABASSOL, CAFAREL, CASTANG, CASTELLAR, CHASRE, CHAUBRE, CLARY, CLENCHART, COLRAT, COSTON, DAVID, DOMENGE, DOMINICI, DONADEI, DURAN, DURANDI, ESCOFIER, FABRE, FARAUD, FASSI, FILIP, FORNIER, GARNIER, GAS, GAY, GAYMARD, GELOUX, GENESY, GINESI, GRAILHE, GRAILHON, JUAFFIELLI, GUIBERT, ISNARD, JORDAN, JUSBERT, LAMBERT, LAUTAUD, LAUTAUDI, LHENTARDI, LEVESI, LIONS, LOTHIER, MAGNAN, MANDINE, MATTI, MAYNARD, NICOLAS ou NICOLAU, OLIVE, OLLIVIER, PASTORIS, PAYAN, PAYANI, PENNO, PEYRON, PONS, QUASC, RABEL et RAVEL, RANCUREL, RAUQUIL, REMUSATI, REPON, RICHELME, ROBERT, ROBIGN, SALICIS, SIGAUD, SIMONICI et SIMONIER, TASSI, TOLOSAN, TORNATORE, TRENQUIER, TOCHE, TROCHO et TROUCHO. (Dans cette liste sont compris les noms de famille de femmes des environs épousées par des Guillaumoises).

## LA VIE RELIGIEUSE - LA PAROISSE.-

A Guillaumes comme dans les autres communes du val d'Entraunes, la dîme était payée, au XVI<sup>ème</sup> siècle, à la 22<sup>ème</sup> gerbe, c'est à dire que l'on payait la 22<sup>ème</sup> partie des récoltes en céréales (froment, seigle, orge), en légumes secs et en chanvre, et la 22<sup>ème</sup> partie du croît des troupeaux, moutons, agneaux et chevreaux nés dans l'année. A Guillaumes et à Sauze, la dîme affectait également le vin récolté.

Les deux tiers de la dîme revenaient à l'évêque, l'autre tiers au curé titulaire du bénéfice de la paroisse. Ce dernier pouvait être le curé primitif, dit décimateur, résidant hors de la paroisse : maintes fois ce curé primitif fut un chanoine du chapitre d'Entrevaux. Le curé primitif se contentait de percevoir sa part de dîme, et de payer, assez peu d'ailleurs, le prieur qui assurait le service effectif de la

paroisse et qui était le curé à "portion congrue". La population faisait bien la distinction entre les deux curés ; le testateur avait soin de préciser qu'il léguait telle somme "au curé qui servira la paroisse", au curé que servira la cure.

La dîme était perçue, à Guillaumes, par un collecteur, ceatour, mot resté comme synonyme de percepteur dans les dialectes du comté de Nice.

Chaque année, les consuls des communes demandaient à l'évêque "de leur accorder dans le temps de Carême l'usage du lait et des œufs qui est, avec le pain, leur unique subsistance". Ils joignaient à leur requête une offrande substantielle (72 livres pour Guillaumes), dont l'évêque se déclarait content et "en quittait la communauté".

Certains procès-verbaux des visites épiscopales à Guillaumes nous renseignent sur les mœurs et certains usages curieux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. L'évêque se plaignait de ce que le peuple était peu instruit de la religion ... que les jours de fêtes étaient surtout marqués par la fréquentation des auberges, des bals ...

Des ordonnances épiscopales prescrivent à "tous les chrétiens, sans distinction d'âge, d'assister indispensablement, avec les enfants et filles, tous les dimanches d'avril à décembre (juillet et août exceptés) à la doctrine chrétienne (catéchisme) sous peine d'excommunication s'ils y manquent 3 dimanches de suite sans légitime excuse". Tout prêtre ayant charge d'âme qui manquera de faire le catéchisme 3 fois de suite sera suspendu ipso facto. Les curés devaient transmettre à l'évêché la liste des paroissiens qui ne faisaient pas leurs pâques. Trois monitions devaient être faites aux délinquants ; si ceux-ci persistaient, l'entrée de l'église et la sépulture religieuse leur étaient refusées et leur nom était affiché sur la porte de l'église. Il était interdit de tenir ouverts auberges et magasins et de jouer sur la place durant les offices, sous peine d'une amende d'une livre à chaque fois et pour chaque contrevenant.

Les funérailles étaient l'objet de coutumes particulières. On ensevelissait soit dans l'église soit au cimetière suivant le désir exprimé par le testateur. Gratifications aux prêtres assistants, aux porteurs de la croix, de l'eau bénite, des flambeaux autour du corps, au sonneur du glas, au fossoyeur. 2 novaines de messes basses, trentain, services solennels de huitaine et du bout de l'an, avec dîner honnête aux prêtres et à 13 pauvres qui y assistaient. Une aumône générale à toute la population avec distribution à tous de pain, vin, légumes cuits. A Guillaumes, il était d'usage de faire cuire un pairol énorme de bayans (haricots secs) ; un testateur ordonne de faire cuire 3 setiers de lentilles (120 litres), de quoi remplir la gamelle de tous les soldats d'un régiment!

à suivre

O O  
O

## JE MANGE DES FLEURS

Voici un joli titre : c'est celui d'un livre minuscule dont les feuillets sont des cercles de six centimètres de diamètre réunis par un anneau doré. La collection s'appelle "Les O".

A titre indicatif, voici quelques titres de la collection :

- Les jurons et les gros mots
- Les secrets d'amour
- 365 fromages
- histoires de fous
- O des petits suisses

et toute une série de "mots" : de Mœ, de Picasso, de L.C. Corbusier, de Degas, de Van Gogh, les vrais mots d'enfants ...

## JE MANGE DES FLEURS

est écrit par Monsieur Lucien Henry, de Fercalquier.

En voici quelques extraits :

"C'est une affaire de sympathie : le lapin, la vache, la chèvre, l'âne - que nous mangeons - mangent des fleurs."

Un ami poète ne suggérerait d'aller dans les fies où sont encore des anthropophages, qu'alors j'y mangerais

des femmes couvertes de fleurs

ainsi les yeux du bouillon cligneraient-ils vers les corolles.

On entend parfois : "il lui a pris sa fleur ..." L'a-t-il mangée ?..

Sans doute avait-elle pour nom :

Violette	Jacinthe	Marguerite	Pâquerette
Rose	Eglantine	Capucine	Jasmin

Les hippies s'habillent de fleurs.

Pourquoi les chefs de cuisine et leurs homologues féminins n'ont-ils pas eu le privilège de cette primauté vestimentaire ? ...

Que ce serait joli de féliciter, après un bon repas, des gens décorés de choses que l'on a dégustées.

C'est comme pour la croix, plus il y a de palmes dessus, plus elle est belle.

Plus il y a de fleurs sur le cordon bleu, plus la cuisine est grande.

Faites donc la cuisine avec des fleurs.

Ainsi, tout au long des pages, "Tonton Lulu" donne des recettes pour accommoder les fleurs les plus grosses comme les choux-fleurs ou les artichauts, ou pour utiliser les fleurs les plus petites comme les capres ou les clous de girofle.

Saviez vous, par exemple, que vous pouvez faire un plat avec des coquelicots ? "Lorsque la plante s'étale bien verte et que les boutons gardent leurs capucines, les coquelicots peuvent se blanchir 20 minutes à l'eau bouillante et se servir dans une béchamel où des oeufs durs seront mêlés".

Aviez-vous pensé que "les Français ont en quelque sorte mangé les fleurs de lys en 1789" ?

Vous avez sûrement mangé des beignets de fleurs de robinier, que l'on nomme acacia ou des bonbons de fleurs de violettes ou de pétales de roses faits selon les recettes de Tonton Lulu, mais vous ne savez peut-être pas qu' "Aujourd'hui, les Turcs farcissent encore des poissons avec des pétales de roses" avant de les passer au four.

Recette extraite à votre intention du livre de M. Henry.

Si vous préférez les artichauts sautés à l'eau, nettoyez-les à bouillir avec le tiers de leur pétiole récupéré et épluché, plus deux pommes de terre. Lorsque vous retirerez vos artichauts, écrasez les pommes de terre et les pétioles. Versez une cuillerée d'huile d'olive dans votre récipient et servez sur des tranches de pain, préalablement grillées sur lesquelles vous aurez frotté de l'ail ...

Mais si dès février vous pouvez acheter des artichauts d'Hyères, mangez les crus, puis à mesure que la saison avance, prenez-les plus mafflus et après leur avoir fait rendre leur cœur, faites sauter ceux-là dans de l'huile d'olive, quelques dés de petit salé et une feuille de laurier, de l'oignon émincé, autant de grains de poivre qu'il y a de coeurs. Lorsqu'ils mollissent, disposez-les dans un plat, qui les contraigne un peu. Mettez dans chacun, un dé de petit salé roussi, un grain de poivre, un peu de votre huile et de votre oignon de cuisson. Introduisez dans chaque cœur, une larme de lait que vous faites boire aussitôt par de la rapure de pain. Recouvrez le tout de feuilles d'épinards, fermez votre plat et faites cuire encore quelques 10 minutes à 1/4 d'heure. (Servez avec du roti de veau).

C O  
OO

### Poemes d'un Guillaumoïis

Qui peut dire de quoi sera fait demain ?  
De mieux, d'encore moins bien ?  
Aurons, nous tous, bien notre vin, notre pain  
En plus, en moins ou bien rien !

Un long entretien, avec diligence  
Le président de la République et Alexandre  
Les sabots de verre, les diligences  
Après minuit, ma pauvre Cendrillon, il faut descendre

Heureux, le pauvre qui peut dire !  
Que le Roi n'est pas son cousin  
Et qui de son chagrin, fait sourire  
Ne reçoit pas de pots de vin

Perdre l'esprit, être simple, cela ne tient  
Pour dire que ceci, que cela, m'appartient  
Faire du ski sur les pertes neigeuses  
Le Roi chierlie, déguisé en semeuse

-o-O-o-

Pour voir sortir le diabolotin  
Frottez la lampe d'Aladin  
Elles sont toujours solides les arènes  
En Europe encore quelques Reines

Constructions de béton  
Les poèmes de Platon  
Chasse ! le renne  
Tire ! les rênes

Le chasseur chagrin  
Bredouille boit du vin  
Et Ortis, fabrique des lampes de romains  
Cette lumière je m'en souviendrai demain

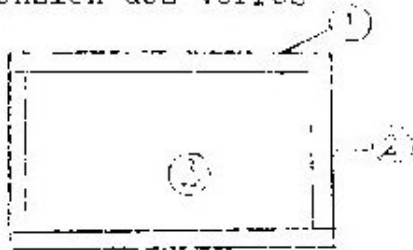
## CONSTRUCTION D'UN AQUARIUM

Exemple d'un aquarium de 100 cm sur 50 cm et 35 cm de haut.  
L'épaisseur du verre correspondant doit être de 4,8 mm.

Voici tout d'abord les épaisseurs correspondant aux hauteurs des aquariums.

Hauteur	Epaisseur
35 cm	4,8 mm
42 cm	6 mm
55 cm	8 mm
60 cm	10 mm

Dimension des verres



4,8 mm = épaisseur du verre  
1 mm = épaisseur de colle

Pour votre colle

Demander de la colle Ségivlage  
Se trouve à Nice à "INTERDEPOT"  
rue Smolett

- 2 plaques de 100 x 35 (1)
- 2 plaques de 50 x 35 (2)
- 2 plaques de 50 x 99 (3)

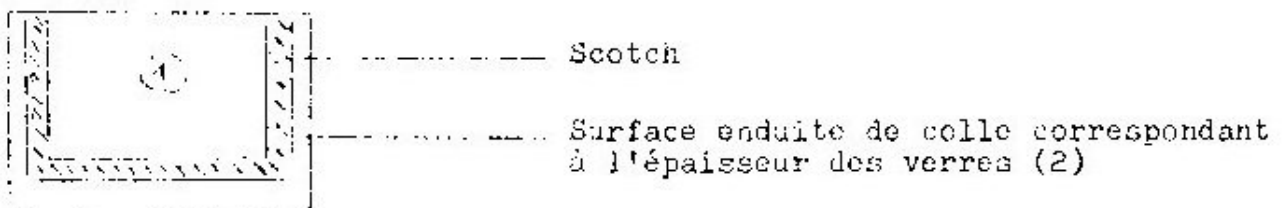
1° Poser les 2 verres (3) l'un sur l'autre (ne pas les coller).

2° Enduire un des côtés de 100 cm de colle et appliquer une plaque (1).

3° Faire de même sur la largeur des verres du fond et sur une hauteur du verre (1). Appliquer la plaque (2). Fixer (1) et (2) avec un bout de scotch de façon à les maintenir verticalement.

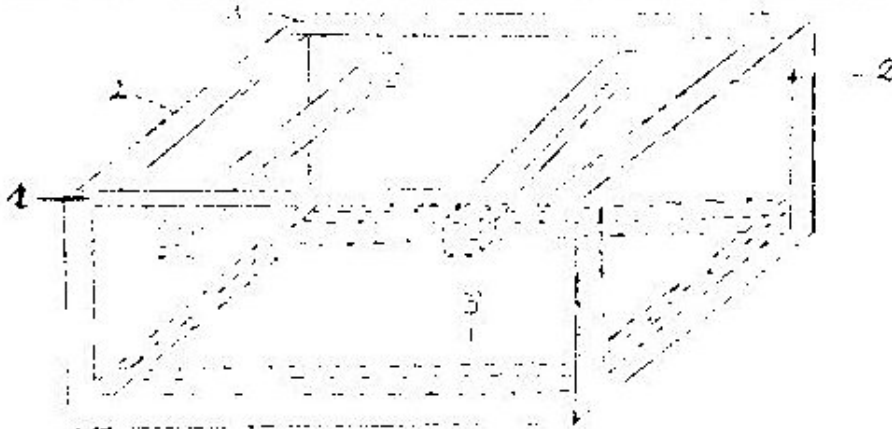
4° Enduire comme précédemment la largeur des verres du fond, la 2ème hauteur de la plaque (1) et appliquer la plaque (2). Faire tenir avec un bout de scotch. Il ne vous reste plus qu'à refaire la même opération avec la 2ème plaque (1) en l'appuyant contre les plaques du fond et les 2 plaques (2). Prendre soin d'enduire les épaisseurs de colle.

Afin d'éviter d'avoir des bavures dues à la colle, il est bon de placer une bande de scotch tout autour des surfaces à coller.



Avant toute opération, pour avoir un bon collage, il est nécessaire de dégraisser les surfaces des verres à recouvrir de colle au Trychlo-réthylène de même que les mains.

Pour un aquarium supérieur à 1 mètre il est conseillé de placer deux bandes de verre de 10 cm de large dans la partie supérieure. Ces bandes peuvent être doublées ou triplées en épaisseur à l'extrémité de façon à avoir une surface de collage importante.



Une fois l'aquarium constitué, il ne vous reste plus qu'à le remplir d'eau.

Si vous en faites un aquarium d'eau douce n'oubliez pas d'y ajouter une pompe à air indispensable au renouvellement de l'oxygène. Mettez au fond un peu de sable lavé au préalable et fixez-y quelques algues.

Suivant les poissons que vous y mettez, respectez la température.

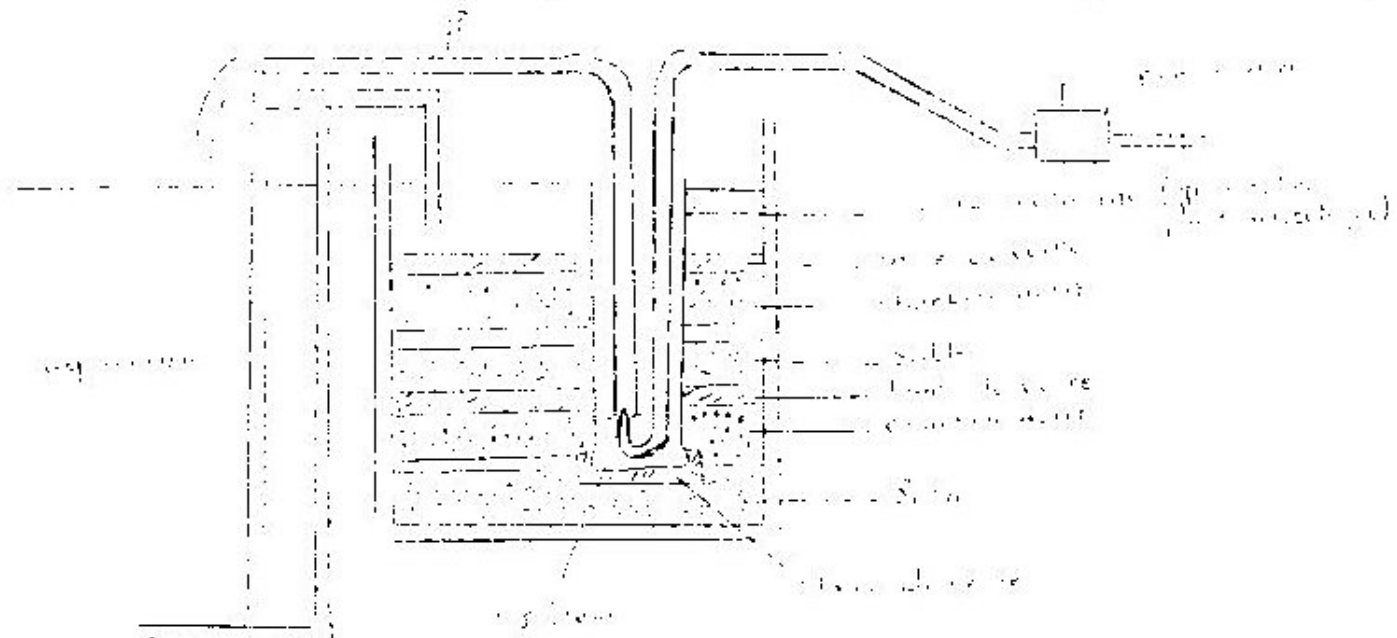
Si vous en faites un aquarium marin, un filtre sera indispensable de même qu'un écumeur.

L'Écumeur : Son rôle est d'enlever l'albumine qui flotte dans l'eau. Cet appareil est en vente dans les magasins spécialisés en aquariums.

Le filtre : Vous pouvez le confectionner vous même. Il suffit, pour cela, de se procurer :

- un récipient (bocal, boîte en plastique) ;
- un tuyau plastique de 2 ou 3 mm de diamètre ;
- 50 cm de tuyau plastique de 10 à 15 mm de diamètre intérieur ;
- de la laine de verre ;
- du charbon actif spécial pour aquarium ;
- du sable grossier préalablement lavé ;

Il ne vous reste plus qu'à le construire suivant le plan ci-dessous.



L'injecteur crée une dépression. L'eau filtrée est aspirée et rejetée dans le tube (1) pour retourner dans l'aquarium.

Placer au fond de l'aquarium 5 cm environ de sable pris sur la plage et lavé, quelques pierres recouvertes d'algues, pas n'importe lesquelles. Il faut choisir celles qui sont toujours immergées.

Maintenant, peuplez-le.

Equipé d'un seau avec la l'eau de mer, il ne vous reste plus qu'à fouiller les anfractuosités des rochers, soulever les galets. Vous y trouverez : crevettes, crabes, petits poissons, coquillages, moules bigorneaux, étoiles de mer, anémones, bernard l'hermite etc ...

Au début il est préférable de laisser une semaine l'eau de mer seule de façon à ce qu'il se crée un biotope, puis placez-y vos animaux.

Ensuite surveillez les bien car certains sont très voraces et risquent de faire des ravages. D'autre part, vous observerez des choses merveilleuses et de cette façon vous arriverez à équilibrer votre milieu.

Veiller aussi à enlever les animaux morts qui infecteraient vite votre aquarium.

La température doit être à peu près celle du milieu dans lequel vous avez fait votre pêche.

Vous pouvez vous procurer de l'eau de mer artificielle en achetant des sachets dans une maison d'aquarium.

Pour ceux qui, intéressés, auraient des problèmes, vous pouvez nous les soumettre, nous essayerons de les résoudre.

O O  
OO

### Solution des mots croisés du précédent numéro

R	E	A	A	I	S	S	A	N	C	E
E	N	O	R	M	E		A	I	L	
V	I	B	R	A	T	O	I	R	E	S
O	B	L	I	G	E		T	I	L	T
L	E		I		L	I	N			
P	A		E	N	V	L	E			R
E	N	C	R	E		S	S			

# L'IMPÔT<sup>^</sup> pulaire

La plupart d'entre nous vont être amenés dès leur insertion dans la vie active à déclarer leurs revenus, et donc à payer l'impôt sur le revenu des ménages, (notez bien que le ménage au sens fiscal peut être, une personne seule, active ou en retraite, ou la famille). Mais vous payez tous des impôts, indirects certes, mais des impôts. Quelle est globalement la situation du Français devant l'impôt ? C'est ce que nous allons examiner .

**LES INEGALITES**

**la TVA.**

**le cri d'alarme de**

**l'accuse**

Concrètement notre système fiscal se retrouve dans le budget de l'Etat au chapitre des recettes et on distingue deux familles d'impôts :  
- l'impôt indirect qui frappe les dépenses de consommation (alimentation, énergie, biens d'équipement, automobiles...)  
- l'impôt direct qui frappe les revenus des personnes ou des sociétés.

Ramenée à l'essentiel, la raison d'être des impôts c'est l'alimentation des caisses de l'Etat.

## **CE QUE REPRESENTE L'IMPOT SUR LE REVENU**

Dans le budget de 1972, les impôts sur le revenu des ménages vont représenter 34 milliards de francs, c'est-à-dire 17,9 % du budget de la France. C'est un peu plus que le budget de l'Education nationale (32,5 milliards de francs) ou de la Défense nationale (31,1 milliards). C'est quatre fois plus que le budget de l'Equipement et du Logement.

L'impôt sur le revenu est au coeur du débat sur la justice fiscale. Trop de revenus sont mal connus pour que règne la justice. Surtout en ce qui concerne les frais professionnels. En effet cette notion est ambiguë ; elle ne concerne pas seulement les salariés mais aussi les professions libérales, les PDG. Ces privilégiés jouissent de déductions exceptionnelles et légales pour frais professionnels qui vont de 5 à 40 %.

Le conseil des impôts demande la suppression de ces déductions, mais tous les avis du Conseil ne sont considérés que comme étant indicatifs, ainsi donc le gouvernement n'est pas tenu de les suivre. C'est au pouvoir politique de trancher en dernier ressort. Les recettes fiscales de l'Etat dans le budget 1971 étaient de 169,5 milliards répartis comme suit:

-	impôt sur la consommation.....	11,8 %
-	le revenu des ménages...	17,9 %
-	la fortune.....	6,3 %
-	les salaires.....	2 %

L'impôt indirect est la principale source des ressources. Dans tous les pays, l'impôt indirect est particulièrement lourd sur les produits qui ne sont pas jugés indispensables, comme le tabac, l'alcool, le parfum. Le rendement de la TVA a été en dix ans multiplié par 4.

En France les impôts indirects représentaient en 1971 63 % des recettes totales, cette tendance s'accroît depuis dix ans. Chez nos voisins européens la part des indirects varie de 40 % en Suède à 35 % en Grande Bretagne, l'impôt direct sur les revenus est par contre beaucoup plus élevé.

Le poids de nos impôts indirects est-il antisocial ? Je me contenterai d'une remarque : un petit salaire passe entièrement en dépenses de consommation, il supporte donc tous les impôts indirects, les taxes, tandis qu'un gros salaire a la possibilité par l'épargne et l'investissement, d'échapper dans une certaine mesure aux "indirects".

Il est plus facile de rapprocher les barèmes d'imposition, puisqu'il suffit d'un texte de loi, que d'améliorer la connaissance réelle des revenus. Celle-ci dépend en partie de l'honnêteté des contribuables, et en partie de l'efficacité des moyens de contrôle de l'administration fiscale.

**IMPOTS**  
**halte à la fraude**  
**déclaration de revenus**

LE VRAI CYRANO DE BERGERAC

ou l'art d'aller dans la lune au 17<sup>ème</sup> Siècle

Si l'on vous parle de Cyrano de Bergerac, vous pensez à coup sûr au héros de la pièce d'Edmond Rostand, le brasseur sans peur et sans reproche, à l'appendice nasal extraordinairement développé, l'amoureux sans espoir de Roxanne. Mais le personnage de Rostand n'est pas pure création de l'imagination : Cyrano de Bergerac a réellement existé, plus de deux siècles avant d'être mis sur scène. Qui était le vrai Cyrano ?

Né en 1619, Savinien de Cyrano, ajoute à son nom celui de Bergerac, usurpant d'un seul coup les qualités de noble et de gascon. Après des études nonchalantes où il fréquente plus la taverne que la Sorbonne, cette usurpation de titre lui permet d'entrer dans la Compagnie de M. de Carbon de Casteljaloux, où l'on admet guère que des gascons. C'est là où il va commencer à forger sa légende ; laissons la parole à son ami Le Bret : "les duels qui semblaient, en ce temps là l'unique et le plus prompt moyen de se faire connaître, le rendirent en si peu de jours si fameux, que les Gascons, qui composaient presque seuls cette compagnie, le considéraient comme un démon de bravoure, et lui comptaient autant de combats que de jours qu'il y était entré". Les causes de ces duels : ce nez, ce fameux nez de Cyrano, qui le rend susceptible au point qu'il met l'épée à la main dès qu'il a l'impression qu'on le regarde. Ce nez était-il donc l'affreux pied de marmite qu'ont popularisé les acteurs de la Porte Saint-Martin et du Théâtre Français ?

Dassoucy, qui n'aimait guère notre héros, le décrit ainsi "large par sa tige et recourbé, il représentait celui des babillards jaunes et verts qu'on rapporte d'Amérique". Un autre témoin, La Moynoye, confirme l'agressivité de Cyrano et l'aspect peu ordinaire de son nez : "Bergerac était grand ferrailleur. Son nez, qu'il avait tout défiguré, lui a fait tuer plus de dix personnes. Il ne pouvait supporter qu'on le regardât et il faisait mettre aussitôt l'épée à la main".

La guerre va permettre au jeune cadet de mettre son courage à l'épreuve : En 1639, dans la plaine Champenoise menacée par les allemands, il est blessé d'un coup de mousquet, et l'année suivante, pendant la campagne d'Artois, un coup d'épée lui transperce la gorge. Cyrano décide alors de consacrer sa vie à l'étude et à la littérature. Il écrit une comédie "LE PEDANT JOUE" et une tragédie "LA MORT D'AGRIPPAINE", mais son oeuvre capitale est "LE VOYAGE DANS LA LUNE" et "L'HISTOIRE COMIQUE DES ETATS ET EMPIRES DU SOLEIL". Cet ouvrage présente le double aspect d'une utopie et d'un roman d'anticipation : une utopie car la lune ou le royaume des oiseaux sont autant de mondes idéaux à l'aide desquels Cyrano anticipe nos institutions et moeurs terrestres ; roman d'anticipation également, car Cyrano semble avoir tout prévu : les voyages interplanétaires, le darwinisme, l'autosuggestion, la mongolfière, le parachute ... D'autres découvertes aussi étonnantes en plein 17<sup>ème</sup> siècle, telles que celle-ci que nous vous laissons deviner : "à l'ouverture de la boîte, je trouvai dedans un je ne sais quoi de métal presque semblable à nos horloges, plein de je ne sais quelques petits ressorts et de machines imperceptibles ... Quand quelqu'un donc souhaite lire, il bande avec grande quantité de toutes sortes de petits nerfs cette machine, puis il tourne l'aiguille sur le chapitre qu'il désire écouter, et au même temps il en sort comme de la bouche d'un homme, ou d'un instrument de musique, tous les sons distincts et différents qui servent, entre les grands lunaires, à l'expression du langage". Peut-on voir là autre chose que la description d'un phonographe ?

Anticipation, certes, mais anticipation de poète, due à l'imagination, et non pas anticipation laborieuse de la science fiction. Pour s'élever vers la lune, voici deux des moyens utilisés par Cyrano : "J'avais attaché autour de moi quantité de fioles pleines de rosée, sur lesquelles le soleil dardait ses rayons si violemment, que la chaleur qui les attirait, comme elle fait les plus grosses nuées, n'éleva si haut, qu'enfin je me trouvai au-dessus de la moyenne région". Moins poétique, certes, mais combien plus proche de la réalité cette autre technique : "Car dès que la flamme eut dévoré un rang de fusées, qu'on avait disposées six à six par le moyen d'une amorce qui bordait chaque demi-douzaine, un autre étage s'embrasait, puis un autre ..." Voici donc la fusée à étages prévue par un poète du 17ème siècle :

On ne saurait terminer ce portrait de Cyrano sans parler de ce qui constitue le sens profond de sa pensée : ces mondes extra terrestres sont soumis aux lois de la raison. Cyrano fait preuve d'une extraordinaire confiance en l'homme : il n'est rien d'incontrôlable, rien que l'homme ne puisse gouverner ; aussi toutes les croyances que l'église impose, l'immortalité de l'âme, les miracles ... ne sont pour Cyrano que des "Peau d'Ane". Athéisme qu'il fallait un certain courage pour afficher en plein 17ème siècle, mais pensée qui annonce, comme le montre Nodier, le 18ème siècle philosophique.

Le 28 juillet 1655 meurt Savinien de Cyrano. A peine mort, la légende s'empare de lui. On rappelle ses duels, ses bizarreries, on les invente quand la mémoire est en défaut, et c'est à travers cette légende, que reprend à son compte Edmond Rostand plus de deux siècles après sa mort, que nous connaissons Cyrano de Bergerac, alors que le personnage original vaut bien la copie qui en a été faite.

M.B. Prof' de Lettres.

O O  
O

- Envoyez vos remarques, suggestions, conseils, critiques
- Ecrivez des articles, en Français ou en Provençal
- Faites connaître et apprécier "Lou Lumé", notre groupe doit s'élargir
- Recherchez de nouveaux amis et abonnés  
(Tous nos abonnés sont des amis, et tous nos amis sont abonnés)
- Participez à l'élaboration matérielle de chaque numéro.

ABONNEMENT A "LOU LUMÉ" 73

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Montant de l'abonnement : 10,00 F.

Soutien : .....

Verser votre abonnement à Mme PICHE Françoise

ou donnez le à l'un des responsables.